

Bonjour à toutes et tous,

C'est déjà la fin de la période 4 !

Le troisième volet du projet numérique départemental **Safer Internet Year**, auquel vous participez, s'approche.

Toujours avec les membres du **Groupe numérique 71**, cette dernière action s'appuie sur le défi "**10 jours sans écrans**" et se déroulera **du 13 au 22 mai**.

Drôle de défi numérique, non ? 🤔

L'objectif est cette fois de faire réfléchir les élèves, leurs familles, et vous, à l'usage et l'impact dans notre quotidien des écrans et des outils connectés.

Vous en avez désormais l'habitude, voici des éléments d'information permettant de **préparer ce défi**.

- Vous avez accès aux **informations** relatives aux activités proposées sur cette nouvelle [plateforme de ressources digipad](#) 🔗.
- Le scénario se décline en **4 étapes**
 - **Avant le défi** : quelques activités préparatoires sont nécessaires
 - **Pendant le défi, en classe** : pour accompagner le défi à la maison et proposer des apprentissages en lien avec le défi
 - **Pendant le défi, à la maison** : sans doute le challenge le plus dur à relever, changer ses habitudes et (re)découvrir des activités autres
 - **Après le défi** : pour faire le bilan, ce que l'on a appris par ce défi, ce que l'on en retient
- Cette fois, le maître du jeu **ne vous accompagnera pas pendant** le défi, mais uniquement avant ou après.
- Il est important d'**informer les familles** et d'essayer de **les enrôler** dans l'aventure. Un courrier à leur destination vous est proposé.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Il est également possible de contacter l'Erun de votre circonscription.

Cordialement,

Hugues TRAVER

Conseiller pédagogique départemental - Numérique éducatif



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Tél. : 03 85 22 55 34
tice71.cir.ac-dijon.fr
DSDEN 71 - Cité administrative
24, boulevard Henri Dunant
71000 MÂCON
ac-dijon.fr/dsden71

*Pas de réponse attendue en dehors du temps de travail.
Courriel à imprimer uniquement si nécessaire.*